

# NAO Orange Caraïbe

Les bonnes nouvelles sont toujours retardées, et les mauvaises ont des ailes

Nous savons que l'inflation restera élevée pour les mois qui viennent, impactant notamment l'alimentation et l'énergie. Parallèlement, le climat social se détériore et l'engagement des salariés, tous statuts confondus, se réduit, car ils ne comprennent pas que **leur employeur ne prenne pas mieux en compte la question de leur pouvoir d'achat dans le contexte actuel.**

Se débarrasser du personnel est une obsession idéologique pour plaire au marché et prétendument faire monter le cours de l'action en baissant le ratio charges de personnels sur chiffre d'affaires.

**En ne recherchant plus la signature des partenaires sociaux, cette Direction fait fi de tout consensus social et se satisfait de produire des décisions unilatérales.** Elle montre sa priorité : **la finance et les marchés d'abord !**

Dans l'intérêt des personnels, mais aussi de celui de l'entreprise qui est notre « bien commun », la Direction d'Orange Caraïbe **fait sourde oreille.**

Quand une Direction n'a de priorités que la réduction de ses coûts et de son personnel, **toute forme de confiance disparaît.**

La perte d'adhésion et de motivation touche toute l'échelle hiérarchique dans les fonctions opérationnelles, impactant fortement la performance de l'entreprise. **Il n'y a pas de performance économique sans performance sociale.**

## Les dirigeants se gavent !

Comme on peut le voir dans les résolutions proposées à l'approbation des actionnaires et le document d'enregistrement universel, l'austérité et la baisse de pouvoir d'achat ne concernent pas tout le monde.

→ La rétribution globale de la nouvelle Directrice Générale est près du double de celle du PDG sortant (jusqu'à 3,5 millions d'euros par an) dont 70 000 actions gratuites chaque année et une retraite chapeau de 20% de son salaire, qui s'appliquera aussi au Directeur Général Délégué en charge des Finances. De plus un parachute doré a fixé, avant même sa prise de poste, les conditions financières de sa sortie : 2 ans de rétribution...

→ Les cadres dirigeants bénéficient d'un nouveau plan d'actions gratuites (LTIP) aux objectifs allégés pour faciliter leur obtention.

→ Les administrateurs du groupe voient leurs jetons de présence augmenter de 40%.

→ Viendra s'adjoindre la rémunération d'un nouveau Président du Conseil d'Administration de 68 ans qui ne connaît rien au marché du numérique : 450 000 € /an sans compter ses frais de cabinet (bureaux sur les Champs Elysées, secrétariat, chauffeur, gardes du corps, majordome...). On peut s'interroger sur sa disponibilité et son engagement chez Orange, puisqu'il entend continuer à présider Valéo, et à siéger dans les Conseils d'Administration de BNP Paribas et Total Energies, fournisseurs ou concurrents d'Orange sur certains marchés.

La CFE CGC refusant de cautionner une perte de pouvoir d'achat, **nous ne signerons pas cet accord.**



## ► Proposition de la CFE CGC

Selon le Code du Travail, l'augmentation des salaires fixes des personnels de droit privé doit faire l'objet d'une Négociation Annuelle Obligatoire (NAO).

Alors que le pays connaît un **choc inflationniste portant l'inflation annuelle à + de 5,8 %**, la Direction fait sourde oreille.

Notre organisation syndicale a toujours demandé qu'à l'occasion de cette négociation, il soit discuté d'un périmètre plus large comprenant l'ensemble des éléments de rétribution pour que la négociation porte sur l'**augmentation réelle du pouvoir d'achat des personnels** (à commencer par le net perçu sur les fiches de paye).

Toutes nos demandes tant sur les éléments de la NAO au sens strict que sur d'autres mesures susceptibles d'améliorer le pouvoir d'achat des personnels **ont été refusées**.

- **Budget global** : Un budget global de 6 %
- **Augmentations Individuelles des salaires fixes** : Pour les salariés éligibles, avec une rétroactivité des mesures au 1er janvier 2022 : **5,00%**
- **Égalité Professionnelle Femmes / Hommes** : Augmentations Individuelles sur les salaires fixes : **0,60%**
- **MEC**: Un ajustement de: **0,40%**
- **Mise en place exceptionnelle d'un « chèque carburant »** : Versement d'une prime carburant d'un montant de **200€** nets de charges et d'impôts.
- **Titres restaurant** : Une revalorisation des Titres Restaurants à compter du mois de septembre 2022. Augmentation de la part patronale qui représentera **65%**.
- **Evolution du nombre de congés payés** : 3 jours de congés payés supplémentaires aux congés annuels légaux sur 2022.
- **Mise en place d'une prime d'ancienneté exceptionnelle** : La prime d'ancienneté sera de **8 %** (SGB) entre 3 mois et 2 ans d'ancienneté, et au-delà de 2 ans d'ancienneté, une prime de **12%** (SGB)

## ► Proposition de la Direction

### Augmentations Individuelles des salaires fixes :

- Bande C : 2,60% de la masse salariale de la bande dont 900€ annuels garantis
- Bande D : 2,60% de la masse salariale de la bande dont 900€ annuels garantis
- Bande DBIS : 2,60% de la masse Salariale de la bande dont 800€ annuels garantis
- Bande E : 2,60% de la masse Salariale de la bande dont 800€ annuels garantis
- Bande F : 2,30 % de la masse Salariale de la bande dont 580€ annuels garantis

### Reconnaissance professionnelle et mesure d'ajustement salarial dont égalité Femmes/Hommes

- 0,7% de la masse salariale pour la promotion des salariés et accompagner les évolutions professionnelles

**Budget global** : Un budget global de 3,3 %

**La passion du travail bien fait mérite honnête salaire.  
Que de passionnés exploités dans notre société !**



Ambroise **PLAISANCE** : 06 47 31 06  
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30  
Olivier **GOURLAY** : 06 96 25 96 25  
Régine **PRUDENT GRATIEN** : 06 90 35 01 47  
Marc **ARMEDE** : 06 96 23 12 12  
Eric **DRANE** : 06 90 75 10 60  
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

